CANTLEY

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° 493-16 modifiant le Règlement de zonage n° 269-05

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juin 2016, celui-ci a adopté le premier projet de règlement n° 493-16 modifiant le Règlement de zonage n° 269-05 afin de régulariser les usages des places d'affaires sur le territoire de la municipalité de Cantley.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 août 2016 à 18 h à la Maison Hupé située au 611, montée de la Source à Cantley. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature du premier projet de règlement ci-haut mentionné. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou toute personne qu'elle désignera expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le premier projet de règlement n° 493-16 peut être consulté au bureau de la municipalité, soit à la Maison des Bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h et sur le site Internet de la Municipalité www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».
4. Le premier projet de règlement n° 493-16 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le premier projet de règlement n° 493-16 concerne les zones 8-C, 38-I, 72-MF et 73-C. Les descriptions ou illustrations de ces zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

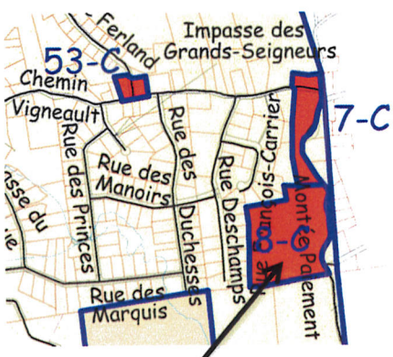

Zone 8-C

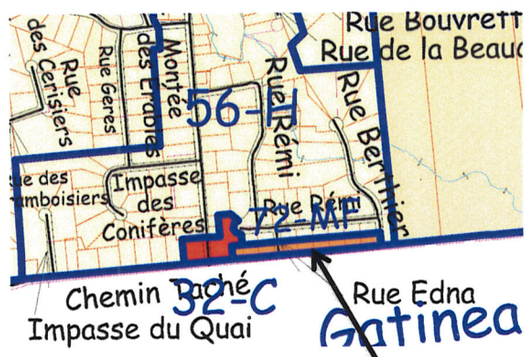

Zone 72-MF

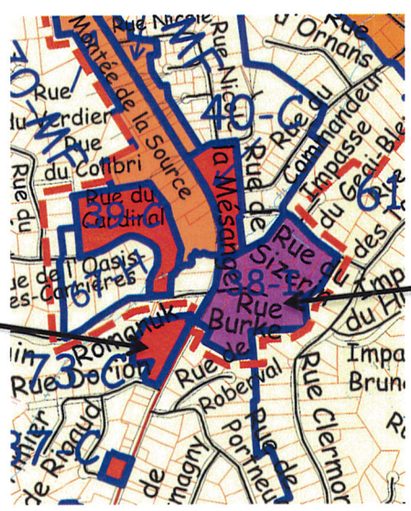

Zone 73-C

Zone 38-I

DONNÉ à Cantley, ce 14e jour de juillet 2016.

Charles Dufour
Greffier et responsable des affaires juridiques
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim